Genre du véhicule	Marque de fabrique	Туре	Fiche d'homologation		
Motocycle	MOTOGUZZI	VG 1000 I-Convert (à partir du No du cadre)	CH 6336 16		
Constructeur Identification	SEIMM S.p.A., Mandello del Lario (I) "VG" sur plaquette du constructeur et devan	t le No du cadre			
Plaquette du constructeur Numéro du cadre Identification du moteur Véhicule homologué Importateur principal Autres importateurs					
Construction du véhicule Nombre d'essieux Boîte c. v. Nombre de vitesses Frein à main Frein à pled *) Longueur du siège Genre du siège Béquille Utilisation avec side-car Indicateur de vitesse Retroviseur Antivol Equipement special	Nombre de roues Mécanique avec convertisseur de couple pydraulique, à disque, sur roue AV hydraulique, à disques, sur les roues AV+AR 700 mm avec courroie de retenue centrale + latérale **) km/h l/ à gauche verrou au guidon	Cylindrée 94B Puissance en CV 45 kW (61 D Silencieux 2 pots GUZZ Déparasitage CE annexe (Mesure des gaz CO corr. 3, 175 km/h Bruit	I DGM 12505 S 8 chiffres 3+4, genre B		
Dimensions Longueur Largeur Nombre de places Poids Poids à vide Répartition du poids Poids total Poids garantis Dimension des pneus Ply/bars Charge / V-max.	2200 Hauteur 1100 1490 2 1400 2 1400 2600 1100 1400 1500 2500 4000 4300 1100 1800 18	Equipement §) Feu de route CR (E) Feu de croisement CR (E) Feu de position A (E) Clignoteurs AV 1 (E) Feu rouge R-S1 (E) Fou stop R-S1 (E) Clignoteurs AR 28 (E) Catadioptre I (E) Eclairage plaque COMDINÉ Puissance dynamo Avertisseur YOXBELL DGM			

Indications pour le permis de circulation					
Genre du vehicule	Motocycle	Poids à vide	260		
Marque de labrique	MOTOGUZZI	Poids total	430		
Туре	VG 1000 I-Convert	Carburant	B		
Homologation No CH	6336 16	Cylindrée	948		
Nombre de places	2	CV-Impôt	4,83		

Remarques, modifications, conditions et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Freins
- : admis selon décision de la Division féderale de police du 10.6.1975
- **) Béquille latéral
- en position ouverte agit sur le frein de stationnement. De plus, un contacteur empêche la mise en marche du moteur lorsque la béquille n'est pas repliée vers l'arrière (admis selon décision de la section technique du DEJP du 10.06.75).
- §) Equipment
- : Bavette arrière montée par l'importateur

L'avertisseur aptique doit être connecté sur le feu de route